

# Politique de meilleure exécution

Juin 2026

# Politique de meilleure exécution

## Politique

La présente politique de meilleure exécution définit les principales étapes suivies par HSBC Global Asset Management (« AM ») afin d'obtenir, pour les clients, le meilleur résultat possible lors de la gestion, de la réception et de la transmission d'ordres pour le compte des clients, en tenant compte des facteurs d'exécution.

La procédure couvre les types d'instruments financiers suivants :

- ◆ Actions et titres liés aux actions
- ◆ Titres à revenu fixe et instruments du marché monétaire
- ◆ Dérivés, cotés ou de gré à gré (OTC)
- ◆ Parts ou actions d'organismes de placement collectif
- ◆ Opérations de change au comptant et contrats de change à terme
- ◆ Produits négociés en bourse, tels que les fonds négociés en bourse (ETF)

## Type de risque

Principal : conformité réglementaire

Secondaire : (à compléter)

## Objectif

(à compléter)

Champ d'application (À qui cela s'applique)

HSBC Global Asset Management (Royaume-Uni) Limited, HSBC Global Asset Management (Allemagne) GmbH, HSBC Global Asset Management (France), HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited, HSBC Asset Management USA.[Les entités des marchés internationaux du réseau sont censées respecter cette bonne pratique.]

Variations autorisées

Aucune

# Exigences procédurales clés

## 1. Principes de la meilleure exécution

AM prend en compte les facteurs d'exécution suivants lors de l'application de la présente politique :

- ◆ Prix de la transaction
- ◆ Taille et nature de l'ordre, ainsi que tout impact potentiel sur le marché, lors de la détermination de la meilleure stratégie d'exécution
- ◆ Rapidité d'exécution, au regard des conditions de marché et des caractéristiques spécifiques de l'ordre
- ◆ Coûts : coûts supplémentaires susceptibles d'être engagés lors d'une transaction
- ◆ Probabilité d'exécution et de règlement, compte tenu des conditions de marché en vigueur et de la liquidité disponible
- ◆ Autres facteurs pertinents, tels que les caractéristiques du client ou de l'instrument financier, le lieu d'exécution, le cadre opérationnel et juridique du courtier, ainsi que les conditions de marché en vigueur

## 2. Facteurs clés et processus de détermination de leur importance relative

- 2.1. Les facteurs clés utilisés pour obtenir la meilleure exécution incluent : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, ou toute autre considération pertinente.
- 2.2. Le processus de détermination de l'importance relative de ces facteurs inclut, sans s'y limiter : les conditions de marché en cours, la disponibilité de la liquidité, les instructions reçues du gestionnaire de portefeuille, les instructions spécifiques du client, ainsi que la disponibilité et la connectivité avec les lieux d'exécution. Ceci est expliqué plus en détail à la section [10] – **Gestion des ordres, agrégation et allocation**.

## 3. Instructions spécifiques du client

- 3.1. L'exécution est réalisée conformément à toute instruction spécifique du client, même si cette instruction peut empêcher AM de respecter intégralement les étapes décrites dans le présent document. En appliquant l'instruction du client, l'obligation au titre de la présente politique est réputée satisfaite.

## 4. Stratégie de trading

- 4.1. Le type de stratégie de trading employée dépend de divers facteurs, notamment (sans s'y limiter) : les instructions reçues du **gestionnaire de portefeuille** (et non "gestionnaire de projet"), les restrictions imposées par le client, les conditions de marché en vigueur, la liquidité, la volatilité, la taille, l'impact potentiel de la transaction, la complexité de l'ordre et la confidentialité.
- 4.2. Les traders déterminent l'importance relative de ces facteurs d'exécution en s'appuyant sur leur expertise, leur jugement et leur expérience, à partir d'informations de marché raisonnablement disponibles.

- 4.3. Les traders adoptent une approche flexible, adaptée aux ordres simples (low touch) comme aux ordres complexes (high touch). Pour les ordres low touch, les traders peuvent décider d'acheminer rapidement l'ordre vers un courtier pour exécution via des techniques d'automatisation, visant une exécution optimale tout en minimisant l'impact de marché et les fuites d'information.
- 4.4. La concurrence est un élément important de la meilleure exécution et peut prendre diverses formes. Outre la concurrence dans le processus d'exécution, nous gérons les relations avec les courtiers à l'échelle mondiale et mettons en place des panels de courtiers agréés pour certaines catégories de produits, afin d'obtenir une exécution plus cohérente et optimale.
- 4.5. Dans certaines circonstances, nous pouvons décider de restreindre la concurrence et/ou de limiter les fuites d'information afin de réduire le risque d'impact de marché. Dans ce cas, il peut être préférable de travailler avec une seule contrepartie.

## 5. Détails sur l'exécution par type d'instruments financiers

La section suivante fournit plus de détails sur la manière dont nous gérons certains types d'ordres, selon la classe d'actifs et le type.

## 6. Plateformes d'exécution

- 6.1. AM utilise une variété de plateformes d'exécution et de fournisseurs de liquidité afin d'accéder à un large éventail de marchés et de garantir la meilleure exécution possible pour ses clients. Le choix des plateformes intégrées dépend de facteurs tels que la liquidité disponible, la tarification, la technologie, la capacité de mise en œuvre et la capacité à obtenir une exécution optimale de manière cohérente et fiable. Nous disposons d'un ensemble stable de lieux d'exécution, surveillons leurs performances opérationnelles et investiguons rapidement tout incident auprès du fournisseur. Dans le cadre de la présente politique, AM peut intégrer et utiliser des plateformes d'exécution lorsqu'elle l'estime nécessaire afin d'optimiser l'exécution de manière cohérente.

## 7. Gestion et sélection des courtiers

- 7.1. AM maintient une liste mondiale de courtiers approuvés, composée notamment de courtiers mondiaux, de spécialistes et de fournisseurs de liquidité. Cette liste permet à AM d'allouer efficacement les transactions aux courtiers les plus appropriés en fonction de leur expertise, de leur accès au marché et de leurs capacités d'exécution. Notre processus mondial de gestion des courtiers nous permet de tirer parti de ces relations. Cela s'inscrit dans une approche concurrentielle visant à obtenir de la liquidité sur une base durable, notamment lors de périodes de moindre liquidité.
- 7.2. Pour les courtiers, nous prenons en compte des facteurs tels que l'accès au marché, la qualité et la constance du service, le support opérationnel, le risque de crédit, d'éventuels changements organisationnels et le risque réglementaire. Certains de ces facteurs peuvent nous amener à adapter notre activité de trading avec un courtier donné.
- 7.3. Dans certaines situations, nous pouvons décider de limiter ou de cesser le trading avec un courtier, à la suite de décisions, événements ou informations spécifiques nous amenant à penser que cela pourrait éviter une dégradation du service ou améliorer les conditions de trading.

7.4. Les traders sélectionnent le courtier le plus approprié parmi la liste des courtiers approuvés afin d'assurer une liquidité, une tarification et une qualité d'exécution optimales, en tenant compte de divers facteurs. Selon la nature de l'ordre et la classe d'actifs, ces facteurs peuvent inclure :

- ◆ Domaine de spécialisation
- ◆ Informations historiques sur la liquidité (axes, taux de réussite, classement, TCA, etc.)
- ◆ Informations de liquidité en temps réel (prix en streaming, axes, indications d'intérêt)
- ◆ Rapidité et probabilité de réponse
- ◆ Rapidité d'accès et d'exécution
- ◆ Risque de règlement
- ◆ Informations de marché
- ◆ Toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre

7.5. Pour les dérivés, nous prenons également en compte des facteurs tels que le bilan, la capacité à fournir de la liquidité, les exigences de collatéral, ou des clauses contractuelles susceptibles d'impacter la qualité de la transaction.

7.6. Pour certains instruments (par exemple, les dérivés OTC), la sélection de la contrepartie peut être limitée par l'absence d'accords juridiques.

## 8. Conflits d'intérêts

- 8.1. AM dispose de politiques et procédures visant à identifier, prévenir et gérer de manière appropriée les conflits d'intérêts, afin de s'assurer qu'ils ne portent pas indûment atteinte aux intérêts des clients au profit de HSBC, de ses employés ou d'autres clients.
- 8.2. AM peut, ponctuellement, négocier pour le compte d'un client avec une entité affiliée (sous réserve des lois, réglementations et restrictions applicables aux clients), à condition que cela soit réalisé dans des conditions d'indépendance appropriées (à distance / « arm's length »).
- 8.3. L'exécution des transactions peut être transmise à d'autres entités affiliées de la gestion d'actifs, à condition qu'elles respectent la présente politique de meilleure exécution, ou lorsque la transaction est dirigée par le client.

## 9. Modèle mondial de hub de trading : coordination, collaboration et routage des ordres

- 9.1. AM a mis en place une approche de hub de trading mondial afin d'encourager, lorsque possible, la collaboration et la coordination entre les desks de trading locaux, et de partager expertise, ressources et intelligence de marché.
- 9.2. Lorsque possible, AM peut choisir d'acheminer les ordres vers différents bureaux et experts, en fonction de facteurs tels que la spécialisation du marché, la localisation géographique et l'expertise par classe d'actifs. Lorsque les ordres sont acheminés vers d'autres bureaux, la responsabilité de la meilleure exécution incombe au desk exécuter, conformément à la présente politique.

## 10. Gestion des ordres, agrégation et allocation

- 10.1. Chaque desk de trading AM GNM vise généralement à s'assurer que des ordres clients comparables sont exécutés de manière séquentielle et rapide, sauf si les caractéristiques de l'ordre, les conditions de marché en vigueur ou l'intérêt des clients exigent le contraire. Les raisons d'une exécution non séquentielle peuvent inclure : des ordres non comparables, l'objectif et le type de transaction, le timing de marché, la taille des ordres, la liquidité du marché, l'impact de marché, la nature et la complexité des ordres, ou d'autres facteurs, contraintes ou obligations pertinents.
- 10.2. L'agrégation des ordres peut apporter un avantage général aux clients en évitant que deux ordres ou plus ne se concurrencent sur le marché ; toutefois, elle peut parfois désavantager certains clients. La décision d'agréger relève de la discrétion du trader, qui déterminera l'approche la plus appropriée. AM peut s'efforcer d'agréger l'achat ou la vente du même titre, avec la même instruction, dans un ordre unique, si nous avons des motifs raisonnables de croire que cela améliore l'efficacité ou sert les intérêts des clients participants.
- 10.3. Sauf circonstances exceptionnelles, les ordres sont alloués au prorata. Les allocations non prorata sont gérées de manière systématique par le système de front office ou avec notification à la conformité réglementaire.

## 11. Transactions croisées

Lorsqu'un desk de trading reçoit simultanément deux ordres ou plus (achat et vente) sur le même instrument financier, provenant de clients différents, AM peut décider qu'il est dans l'intérêt des clients de réaliser une transaction entre eux. Les transactions croisées ne sont effectuées entre comptes que si elles sont autorisées par les directives individuelles des clients et par les exigences réglementaires locales. Ces transactions sont exécutées au prix de marché via un courtier ou une plateforme recourant à un courtier.

# ANNEXE

## Cadre de suivi et de gouvernance de la meilleure exécution

L'équipe mondiale de trading utilise des systèmes tiers (Bloomberg, BTCA et BESTX) pour surveiller la meilleure exécution. Chaque transaction effectuée est évaluée au regard d'une série de références et de tolérances appropriées, définies au niveau mondial selon la classe d'actifs, les caractéristiques des ordres et l'indice associé. Si une transaction sort de ces tolérances, elle est signalée dans le système pour examen. Si une violation de la meilleure exécution est identifiée, elle est escaladée lors des réunions locales et mondiales appropriées afin de satisfaire aux exigences réglementaires. Les principaux forums de gouvernance sont : la Réunion mondiale de supervision des transactions (supervision mondiale des activités de trading), le Forum mondial des transactions (supervision, escalade des problèmes et collaboration) et le Comité de gestion du front office (supervision locale dans chaque région).

## Lieux d'exécution et contreparties de placement

AMFR s'appuie de manière significative sur les contreparties approuvées et les lieux d'exécution listés ci-dessous.

Cette liste n'est ni exhaustive ni figée (AMFR évalue régulièrement les lieux d'exécution et les contreparties de placement disponibles).

### Actions Contreparties

Bank of America Merrill Lynch  
Citigroup  
UBS  
Morgan Stanley  
J.P. Morgan  
Goldman Sachs  
Jefferies  
HSBC  
BNP Paribas

### Lieux d'exécution

Bloomberg  
Liquidnet

### Fonds négociés en bourse (ETF) Contreparties

Citigroup  
Instinet  
J.P. Morgan  
Goldman Sachs  
Morgan Stanley  
Bank of America Merrill Lynch  
HSBC Bank  
Barclays  
Société Générale  
Jane Street  
Flow Traders  
Optiver  
BNP Paribas

### Lieux d'exécution

Bloomberg

**Titres à revenu fixe Contreparties**

Barclays  
HSBC Bank  
Deutsche Bank  
Morgan Stanley  
J.P. Morgan  
Goldman Sachs  
Citigroup  
BNP Paribas  
Bank of America Merrill Lynch  
Jane Street

**Lieux d'exécution**

MarketAxess  
Tradeweb  
Bloomberg  
Liquidnet

**Dérivés négociés en bourse Contreparties**

J.P. Morgan  
Goldman Sachs  
Société Générale  
HSBC Bank

**Lieu d'exécution**

Bloomberg

**Dérivés de gré à gré (OTC) Contreparties**

Citigroup  
J.P. Morgan  
Goldman Sachs  
HSBC Bank  
UBS  
Barclays  
Bank of America Merrill Lynch  
BNP Paribas

**Change (FX) Contreparties**

Goldman Sachs  
J.P. Morgan  
HSBC Bank PLC  
Crédit Agricole  
UBS  
Bank of America Merrill Lynch  
NatWest  
Citigroup  
BNP Paribas

**Lieux d'exécution**

FXAll  
FXGO

**Organismes de placement collectif (OPC) Lieux d'exécution**

HSBC Global Asset Management  
Henderson Global Investors Limited  
M&G Investment Management Limited  
Standard Life Aberdeen PLC  
Legal & General Group PLC



#### •Exécution d'ordres en dehors d'un lieu de négociation

Dans certains cas, un instrument financier pouvant être négocié sur un lieu de négociation peut être exécuté en dehors d'un lieu de négociation, lorsque nous estimons que cela permet d'obtenir le meilleur résultat possible. Lorsque nous exécutons un ordre en dehors d'un lieu de négociation, le client peut être exposé à un risque de contrepartie supplémentaire. Ce risque est pris en compte dans la décision et est atténué par notre processus d'évaluation du risque de contrepartie.

Si vous le souhaitez, je peux aussi harmoniser la terminologie avec votre documentation (par exemple « lieu de négociation » vs « plateforme de négociation », « contreparties » vs « intermédiaires ») et adapter le niveau de formalisme (France / Suisse / Luxembourg).

